



Verruyes, le 6 février 2025

RÉUNION ORDINAIRE

Madame, Monsieur,

Vous êtes prié(e) d'assister à la réunion de Conseil Municipal (Article L2121-12 du CGCT), qui aura lieu le :

**Lundi 10 février 2025 à 18H30
à la Mairie de VERRUYES**

Comptant sur votre présence,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

**Le Maire,
Patrick CAILLET**

ORDRE DU JOUR :

1/ Délibération sur l'autorisation à donner à Monsieur le Maire de représenter la commune, sans ministère d'avocat, dans la procédure du déféré préfectoral du 29 janvier 2025 à l'encontre de l'arrêté municipal du 21 janvier 2025.